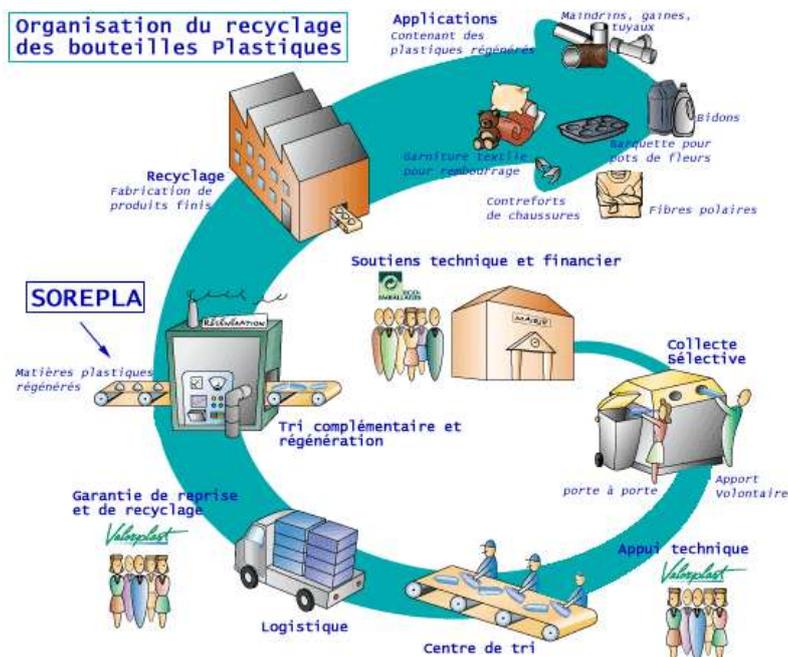


Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2019



**Rapport présenté par M. Michel CUYAUBÉ,
président du SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
et adopté en Comité syndical le**

Rapport à la disposition du public du SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
et dans les collectivités adhérentes.

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995,
dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.

Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

1. Délimitation géographique et populations concernées
2. Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
3. Représentation des collectivités au sein du SIECTOM :

Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

1. Présentation des compétences
2. Points particuliers

Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

1. Introduction : gestion du service public et données sociales
2. Compétence « collecte OM et sélective » :

2.1 Gestion du service par le SIECTOM :

2.2 Collecte des ordures ménagères (OM) :

- Organisation
- Moyens humains
- Moyens matériels
- Tonnages collectés

2.3 Collecte sélective :

- Organisation
- Moyens humains
- Moyens matériels
- Nombre de colonnes
- Evolution des tonnages collectés
- Tonnages de produits valorisés en 2019
- Résultats de collecte de végétaux

3. Collecte des produits de déchèteries :

- 3.1 Gestion des déchèteries par le SIECTOM
- 3.2 Organisation :

- Les installations et leurs horaires d'ouverture
- Les filières de traitement des produits de déchèteries en 2019

Chapitre 4 : Communication – sensibilisation au tri

1. Diverses actions de communication aux nouvelles consignes de tri
2. Le suivi qualité
3. Actions pour sensibiliser à la réduction des déchets pour limiter la production d'ordures ménagères

Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets

Introduction

1. Coût du service collecte sélective et collecte OM :

- Prestation collecte
- Prestation traitement
- Coût global des prestations de service collecte et traitement en 2019 ramené à l'habitant
- Contribution demandée à l'utilisateur
- Recettes de financement des collectes :

2. Coût du service déchèteries :

- 2.1 Observations générales
- 2.2 Détail par communautés de communes

Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

➤ 1. Délimitation géographique et populations concernées :

Le SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR regroupe les communautés de communes des Luys en Béarn et du Nord Est Béarn.

Le SIECTOM couvre 139 communes au 1er janvier 2019.

➤ 2. Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR :

| Nom des collectivités adhérentes | Nombre de communes | Population | Population | Evolution | % population CC / population SIECTOM |
|--------------------------------------|--------------------|------------|------------|-----------|--------------------------------------|
| | | 2018 | 2019 | | |
| CC des Luys en Béarn | 66 | 28 763 | 29 067 | 1,06 % | 45,49 % |
| CC Nord Est Béarn (avec ousse Gabas) | 73 | 34 661 | 34 837 | 0,51 % | 54,51 % |
| SIECTOM | 139 | 63 424 | 63 904 | 0,76 % | 100 % |

La population du SIECTOM a peu augmenté entre 2018 et 2019.

➤ 3 Représentation des collectivités au sein du SIECTOM :

La représentation des collectivités au sein du SIECTOM est la suivante :

- ◆ La communauté de communes des Luys en Béarn détient 12 sièges au sein du SIECTOM
- ◆ La communauté de communes du Nord Est Béarn détient 13 sièges au sein du SIECTOM

Le Comité syndical se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Le Président du SIECTOM est élu par les délégués pour la durée du mandat municipal. Il est secondé par cinq vice-Présidents.

- Président : Michel CUYAUBE (CC Luys en Béarn)
- 1^{er} vice-Président : Philippe CASTETS (CC Nord Est Béarn)
- Vice-Présidents : Claude FOURQUET (CC des Luys en Béarn) Max TUCOU (CC des Luys en Béarn) ; Jean-Claude GARIMBAY (CC Nord Est Béarn), Bernard JONVILLE (CC des Luys en Béarn),

Les élus du SIECTOM travaillent également en commissions. Le Président du SIECTOM est également le président de toutes les commissions et les vice-présidents en sont membres de droit.

Des membres composant le comité syndical peuvent être rajoutés à chaque commission.

- ◆ Commission « finances » : Présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille à la préparation du budget
- ◆ Commission « appel d'offres » : présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille sur les marchés et retient les entreprises mieux disantes
- ◆ Commission « communication » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard JONVILLE. Elle suit les opérations de communication et sensibilisation au tri ;
- ◆ Commission « déchèteries et compostage » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Max TUCOU. Elle suit le service déchèteries et elle réfléchit aux améliorations à apporter aux déchèteries et aux constructions nouvelles à réaliser ;
- ◆ Commission « collecte » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Jean Claude GARIMBAY. Elle suit le service collecte, réfléchit aux améliorations à apporter aux services collectes d'ordures ménagères et sélectives.

- ◆ Commission « traitement et relations avec le SMTD », présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Claude FOURQUET. Elle s'occupe de la partie traitement des déchets.
- ◆ Commission « emploi et évolution du service » : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Philippe CASTETS. Elle réfléchit aux évolutions possibles de chaque service et aux emplois correspondants.

A l'échelle du département, le SIECTOM Coteaux Béarn Adour se situe sur le bassin est (le département comporte 3 bassins : bassin ouest, bassin centre et bassin est). Ces bassins ont pour finalité de définir des secteurs où des politiques communes pourront être menées, en vue notamment de minimiser les coûts de traitement.

(Pour situer le SIECTOM au sein du bassin est, nous vous renvoyons à la carte établie par le SMTD dans son propre compte rendu).

Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

1. Présentation des compétences :

Suite aux dispositions d'une loi de 1999 sur l'intercommunalité, la gestion des déchets est organisée en **deux grandes compétences** (effectivement depuis le 1^{er} janvier 2002 pour les EPCI du Bassin Est) :

♦ **La compétence « collecte des déchets »** exercée par le SIECTOM qui comprend :

- La collecte des ordures ménagères
- La collecte sélective

♦ **La compétence « traitement des déchets »** transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques (SMTD VALORBEARN). Cette structure regroupe l'ensemble des collectivités de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

2. Points particuliers :

- Sites à gravats : Actuellement certains sites sont gérés par les communautés de communes. En 2019 le SIECTOM exploite le site de Soumoulou pour le compte de la Communauté de communes Nord Est Béarn. Un site de transit sur la déchèterie de Morlaàs fait l'objet d'un dossier de régularisation pour en faire un site de broyage.
- Déchèteries : leur gestion fait appel à la fois à la compétence « collecte » et « traitement ». Actuellement les déchèteries sont entièrement gérées par le SIECTOM.



♦ **Ce rapport va donc essentiellement traiter de la compétence collecte et de la gestion des déchèteries. Pour la compétence traitement, il conviendra de consulter le rapport annuel établi par le SMTD et consultable sur le site internet du SMTD.**

Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

1. Introduction : la gestion du service public et données sociales

Outre les tâches administratives générales (budget, comptabilité, préparation des réunions, ...) et les opérations de sensibilisation et d'information des usagers au tri sélectif et au respect de l'environnement le SIECTOM assure en régie la gestion des déchèteries et les collectes d'ordures ménagères et sélectives.

Les effectifs sont les suivants :

◆ Budget/Secrétariat/comptabilité /suivi des déchèteries/gestion des collectes :
5 agents à temps complet

- Un responsable administratif et suivi des déchèteries
- Un responsable du service collecte et 1 agent technique à 50%
- Un agent gestionnaire des ressources humaines
- 1 agent secrétariat comptabilité et 1 agent administratif à 50%

◆ un mécanicien

◆ Nettoyage des points d'apport volontaire (enlèvement des encombrants), le nettoyage des conteneurs est réalisé par une société privée

- Un agent à temps complet

◆ Communication / sensibilisation au tri :

- ◆ Une ambassadrice du tri à temps complet et deux agents à 50 % soit 2 équivalents temps plein.

◆ Déchèteries :

- ◆ 15 gardiens de déchèteries ou gardiens/chauffeurs et 2 chauffeurs dont :

- 4 gardiens à temps complet
- 8 gardiens à temps non complet
- 3 agents polyvalents gardiens et chauffeurs à temps non complet
- 2 chauffeurs à temps complet

Les nécessités de service obligent à avoir un gardien par site (deux gardiens pour les déchèteries de Morlaàs et Serres-Castet).

Les agents polyvalents permettent les remplacements des chauffeurs principaux pendant les congés. Le recours à l'intérim est très peu ou pas utilisé.

A ces effectifs s'ajoutent des gardiens sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou maladie.

◆ Collectes :

- 15 chauffeurs rieurs à temps complet
- 4 rieurs à temps complet
- Agents sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou de maladie

Les agents sont affectés aussi bien à la collecte des ordures ménagères qu'à celle du sélectif, du verre ou des végétaux.

Pendant les absences pour cause de congés annuels, accident du travail ou maladie des agents de collecte, des agents de déchèteries ou des agents contractuels horaires assurent les remplacements. L'emploi d'agent de déchèterie pour la collecte permet de donner des heures complémentaires aux agents à temps non-complet et permet d'assurer un travail par des agents déjà formés. Tous les agents de remplacements sont formés aussi bien en déchèterie qu'en collecte.

Lors d'emploi de personnels contractuels horaires ou d'intérimaires, la même formation est dispensée.

Données sociales du personnel du SIECTOM :

Accidents de travail :

Personnel administratif : aucun accident de travail

Personnel des déchèteries : aucun accident de travail.

Personnel communication : aucun accident de travail

Personnel de collecte (administratif) : aucun accident de travail.

Personnel de nettoyage des Points d'Apports Volontaires : aucun accident de travail

Mécanicien : aucun accident de travail

Personnel collecte : 29 jours pour un agent.

Arrêts maladies :

Personnel administratif : 8 jours pour un agent et 4 jours pour un agent.

Personnel des déchèteries : 168 jours pour un agent, 128 jours pour un agent et 1 jour pour un agent.

Personnel communication : 29 jours pour un agent.

Personnel de collecte (administratif) : 40 jours pour un agent.

Personnel de nettoyage des Points d'Apports Volontaires : 31 jours pour un agent.

Personnel collecte : 15 jours pour un agent, 10 jours pour un agent, 99 jours pour un agent, 32 jours pour un agent, 33 jours pour un agent, 3 jours pour un agent, 42 jours pour un agent, 21 jours pour un agent, 54 jours pour un agent, 54 jours pour un agent et 65 jours pour un agent.

En résumé tout personnel confondu :

- 29 jours pour accident de travail
- 837 jours pour maladie

2. Compétence « collecte OM et sélective » :

Le service est exercé en régie par le SIECTOM.

Le service, adapté à la densité de la population, se décompose en neuf zones, de la plus urbanisée à la plus rurale :

(Voir le paragraphe « contribution demandée à l'usager » du chapitre 5

Le personnel affecté à la collecte peut faire des collectes d'ordures ménagères, de sélectif, de végétaux et/ou de verre.

2.1 Gestion du service par le SIECTOM :

La collecte des ordures ménagères (OM) s'effectue une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours (en fonction du zonage) sur les secteurs en porte à porte et une ou deux fois par semaine pour les secteurs en apport volontaire. Les déchets sont présentés en bacs 240 litres avec des couvercles verts sur l'ensemble de la zone porte à porte. Pour la zone apport volontaire, les déchets sont présentés dans des bacs 770 litres ou 1100 litres aux couvercles verts.

Il y a 20 tournées ordures ménagères en porte à porte et 6 tournées en points d'apport volontaire.



Les camions de collecte du SIECTOM

La collecte sélective s'effectue tous les 15 jours pour les secteurs en porte à porte. Les déchets sont présentés dans des bacs 240 litres avec un couvercle jaune.

Concernant la collecte du verre en porte à porte, le verre est présenté dans des caissettes vertes d'une contenance de 30 litres.

Les déchets collectés sont versés dans le camion sans pré-tri, Toutefois un contrôle visuel est effectué par les agents ce qui permet de refuser un bac si les consignes de tri ou d'emballages ne sont pas respectées. Dans ce cas, l'agent dépose un papier invitant le propriétaire du bac à contacter le SIECTOM. En parallèle, l'agent remplit une fiche de liaison

indiquant d'adresse et le motif du refus. Ce document permet une action de sensibilisation/communication auprès de l'utilisateur les jours suivants le refus.

La collecte des points d'apport volontaire (corps creux, corps plats, verre et piles) s'effectue à fréquence régulière (7 à 14 jours selon les communes).

Les points d'apport volontaire, installés dans les villages en zone rurale, se composent chacun de 3 conteneurs de 4 m³ (appelés communément « colonnes »). Deux des colonnes peuvent recevoir tous les déchets recyclables sauf le verre, et la troisième permet la collecte du verre. Les points d'apport sont également équipés de conteneurs 770 L ou 1100 litres pour les ordures ménagères.

Les points tri sont aussi équipés de petits conteneurs rouges pour la collecte des piles, accrochés sur le mât portant le logo du SIECTOM.

Cette collecte sélective en apport volontaire est réalisée à l'aide d'un camion benne équipé d'une grue.



Points d'apport volontaire



camion de collecte des points d'apport volontaire

En 2019 il y a 19 tournées de collecte sélective en porte à porte et 7 tournées de collecte sélective en apport volontaire.

Concernant le verre, en 2019 il y a 14 tournées de collecte en porte à porte et 2 en apport volontaire.

2.2 Collecte des ordures ménagères

➤ Moyens humains :

Sous la responsabilité du responsable de collecte Albert CANTON, 18 agents effectuent les collectes d'ordures ménagères.

Comme évoqué précédemment, en remplacement des salariés en congés (maladie ou congés annuels) des agents polyvalents (gardiens de déchèterie ou chauffeurs), formés par le SIECTOM, sont amenés à faire des remplacements.

Le recours à l'intérim se fait le moins possible.

En 2019, le SIECTOM n'a pas eu recours à l'intérim pour le service collecte. Il est en revanche possible d'avoir recours à des contrats horaires. Les agents alors employés sont formés par le SIECTOM pour le service de collecte.

Concernant le secteur Ousse-Gabas, la collecte est effectuée par la société COVED pour le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif (uniquement en porte à porte).

La collecte du verre (uniquement en apport volontaire sur ce secteur) est assurée en régie par le SIECTOM depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour la partie prestation COVED sur le territoire Ousse Gabas, sous la direction de M Narbarte, la COVED a employé :

- Un chauffeur à temps plein et un chauffeur à 34%
- Un ripeur à temps plein et un ripeur à 72%
- Appel à des intérimaires pour quelques heures

➤ Moyens matériels :

Le parc à bennes, basé à Sévignacq, se compose de 4 BOM (bennes ordures ménagères) de 19 tonnes. En secours le SIECTOM dispose d'une BOM de 19 tonnes.

Le SIECTOM dispose également d'une benne de 3,5 tonnes pour collecter les impasses. Ce matériel est utilisé pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour la collecte sélective.

Tous les véhicules de collecte sont équipés d'un système de géolocalisation.

Pour la partie prestation, la COVED a utilisé 2 BOM 19 tonnes.

➤ Evolution des tonnages collectés :

Répartition des tonnages et des kilomètres pour les collectes ordures ménagères en porte à porte et en apport volontaire :

| | Tonnages | Kms |
|----------------------------|-----------|--------|
| OMR PAV | 1998,94 | 73 572 |
| OMR PAP Siectom Historique | 6306,02 | 127092 |
| OMR PAP Siectom OG* | 2216,02 | 42593 |
| Total | 10 520,98 | 243257 |

*Prestation COVED

Evolution du tonnage collecté entre 2018 et 2019:

| | 2018 | 2019 | évolution |
|----------------------------|----------|----------|-----------|
| Tonnages Ordures Ménagères | 10623,04 | 10520,98 | -0,96 % |

Il y a donc une très légère baisse des ordures ménagères.

3393,62 tonnes d'ordures ménagères (1177,60 tonnes pour le territoire SIECTOM et 2216,02 tonne pour le territoire ex Ousse-Gabas) ont été acheminées directement vers LESCAR en 2019, sans passer par le centre de transfert de Sévignacq (gain économique et écologique).

Ramené à l'habitant (63 904 habitants population double compte), le tonnage 2019 fait apparaître une moyenne de 164.64 kg par habitant et par an. Si on prend la population simple compte (61 690 habitants), on arrive à un ratio de 170.54 kg/hab/an.

2.3 Collecte sélective :

➤ Organisation :

Depuis juin 2013, sur l'ensemble des communes collectées en porte à porte, le ramassage des déchets de collecte sélective se fait tous les 15 jours en bacs jaunes pour les déchets en mélange, en caissette pour le verre.

Comme dit précédemment (§ 2.1 Gestion du service par le SIECTOM – collecte sélective), les déchets collectés sont versés dans le camion sans pré-tri. Toutefois un contrôle visuel réalisé par les agents est effectué. Cela permet de refuser le contenu du bac présenté si les consignes de tri ne sont pas respectées.

L'agent de collecte dépose un papier invitant l'utilisateur à vérifier le contenu de son bac et à contacter le SIECTOM. En parallèle, l'agent remplit une fiche de liaison, appelée fiche de refus, avec l'adresse et le motif du refus du bac.

Ce document permet une action de sensibilisation/communication auprès de l'utilisateur les jours suivant le refus de collecte.

La collecte des points d'apport volontaire (corps creux, corps plats, verre et piles) s'effectue à fréquence régulière (7 à 14 jours selon les communes).

Les points d'apport volontaire, installés dans les villages en zone rurale, se composent chacun de 3 conteneurs de 4 m³ (appelés communément « colonnes »). Deux des colonnes peuvent recevoir tous les déchets recyclables sauf le verre, et la troisième permet la collecte du verre. Les points d'apport sont également équipés de conteneurs 770 L ou 1100 litres pour les ordures ménagères.

Les points tri sont aussi équipés de petits conteneurs rouges pour la collecte des piles, accrochés sur le mât portant le logo du SIECTOM.



➤ Moyens humains :

Le SIECTOM mobilise pour la collecte sélective, sous la direction du responsable de collecte :

- ♦ 1 chauffeur polybenne (pour les colonnes)
- ♦ 17 chauffeurs – ripeurs (idem collecte d’ordures ménagères)

Comme évoqué précédemment, en remplacement des salariés en congés (maladie ou congés annuels) des agents polyvalents (gardiens de déchèterie ou chauffeurs), formés par le SIECTOM, sont amenés à faire des remplacements.

Le recours à l’intérim se fait le moins possible.

Il est en revanche possible d’avoir recours à des contrats horaires. Les agents alors employés sont formés par le SIECTOM pour le service de collecte.

Pour la partie prestation COVED sur le territoire Ousse Gabas, sous la direction de M Narbarte, la COVED a employé :

- Un chauffeur à temps plein et un chauffeur à 14%
- Un ripeur à temps plein et un ripeur à 14%

➤ Moyens matériels :

Le parc à bennes, basé à Sévignacq, se compose de 3 BOM (bennes ordures ménagères) de 19 tonnes. En secours le SIECTOM dispose d’une BOM de 19 tonnes.

Ce matériel est utilisé pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour la collecte sélective.

Pour la collecte des points d’apport volontaire le SIECTOM utilise un camion polybenne 26 tonnes, équipé d’une grue.

Comme pour la collecte des ordures ménagères, lors de ramassage de rues étroites, le petit camion benne 3,5 tonnes est utilisé.

De plus pour la collecte de verre en porte à porte, le SIECTOM utilise deux bennes 3,5 tonnes.

Tous les véhicules de collecte sont équipés d’un système de géolocalisation.

➤ Evolution des tonnages collectés :

Répartition des tonnages des heures et des kilomètres pour les collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire et par flux (emballages en mélange et verre):

- **Par flux :**

■ *Collecte sélective hors verre*

| | Tonnages | Kms |
|------------------------------|----------|-----------|
| CS HV PAV | 737,96 | 27 838 |
| CS HV PAP Siectom historique | 2287,10 | 78 559,2 |
| CS HV PAP Ousse Gabas | 737,50 | 28 378 |
| Total | 3762,56 | 134 775.2 |

■ *Verre*

| | Tonnages | Kms |
|-----------|----------|-------|
| Verre PAV | 1365,33 | 16671 |
| Verre PAP | 762,98 | 40269 |
| Total | 2128,31 | 56940 |

La collecte verre est réalisée en régie sur l'ensemble du territoire.

- **Par mode de collecte :**

■ *collecte au porte à porte :*

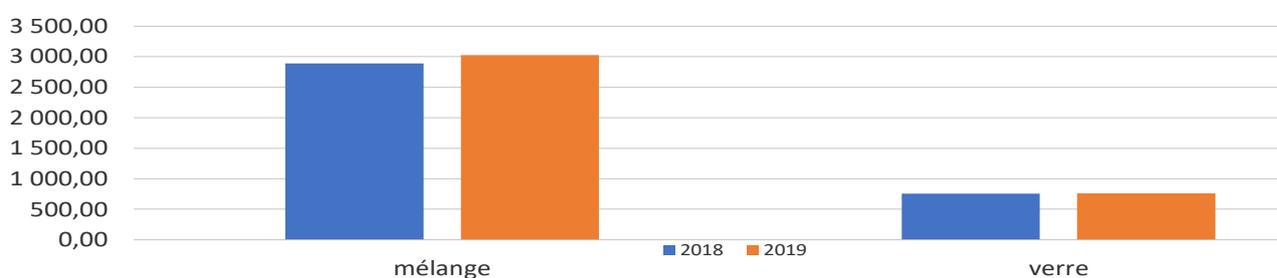
3024,6 tonnes de mélange (papier carton, emballages plastiques, métalliques...)

♦ 762,98 tonnes de verre.

♦ Ce qui donne un total de 3787,59 tonnes collectées en porte à porte

| Produit | 2018 | 2019 | évolution |
|---|----------------|----------------|---------------|
| mélange | 2 888,41 | 3 024,60 | 4,72 % |
| verre | 754,90 | 762,98 | 1,07 % |
| TOTAL | 3643,31 | 3787,58 | 3,96 % |
| Ratios avec population double compte | | | |
| Pop Collecte sélective | 46 170 | 47 216 | 2,27 % |
| Kg /hab/an* | 62,560 | 64,059 | 2,40 % |
| Pop Verre | 24 236 | 24 496 | 1,07 % |
| Kg /hab/an* | 31,148 | 31,147 | 0,00 % |
| Ratios avec population simple compte | | | |
| Pop Collecte sélective | 44 747 | 44 738 | -0,02 % |
| Kg /hab/an* | 64,550 | 67,607 | 4,74 % |
| Pop Verre | 23 250 | 23 250 | 0,00 % |
| Kg /hab/an* | 32,469 | 32,816 | 1,07 % |

Evolution collecte sélective en porte à porte



Comparaison des tonnages de collecte sélective en porte à porte entre 2018 et 2019

Pour la collecte sélective le ratio est de 64.06 kg/hab/an, pour une population de 47 216 habitants (population double compte) et de 67.60 kg/hab/an, si on prend la population simple compte de 44 738 habitants collectée au porte à porte.

Pour le verre le ratio est de 31,14 kg/hab/an pour une population de 24 496 habitants (population double compte) et de 32,81 kg/hab/an, si on prend la population simple compte de 23 250 habitants collectée au porte à porte.

Les ratios par habitants indiquent une hausse des performances de collecte sélective et une performance stable pour le verre, les performances de verre en porte à porte restent moins bonnes que celles en apport volontaire.

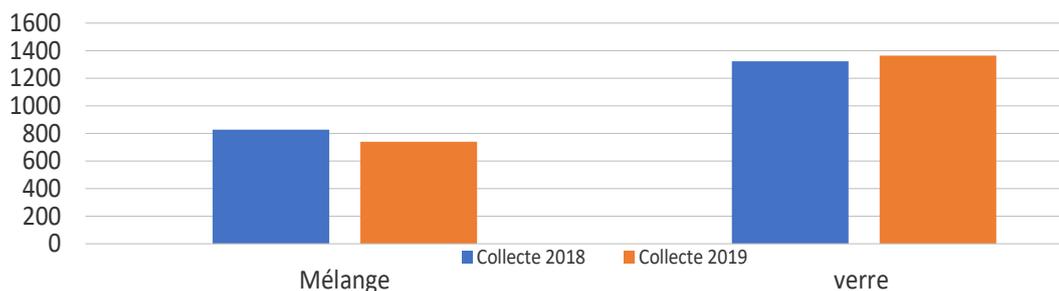
■ *collecte en apport volontaire :*

En 2019 ont été collectées (sur les points d'apport volontaire et dans les colonnes des déchèteries) :

- ♦ 737,96 tonnes de mélange (papier carton, emballages plastiques, métalliques...) pour 27 383 km parcourus.
- ♦ 1365,33 tonnes de verre pour 16671 km parcourus
- ♦ Soit un total de 2103,29 tonnes collectées.

| Produit | Collecte 2018 | Collecte 2019 | évolution |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Mélange | 827,56 | 737,96 | -10,83 % |
| verre | 1322,4 | 1365,33 | 3,25 % |
| TOTAL | 2149,96 | 2103,29 | -2,17 % |
| Ratios avec population double compte | | | |
| Pop Collecte sélective | 17 254 | 16 688 | -3,28 % |
| Kg/hab/an | 47,963 | 44,221 | -7,80 % |
| Pop verre | 39 188 | 39 408 | 0,56 % |
| Kg/hab/an | 33,745 | 34,646 | 2,67 % |
| Ratios avec population simple compte | | | |
| Pop Collecte sélective | 16 943 | 16 941 | -0,01 % |
| Kg/hab/an | 48,844 | 43,561 | -10,82 % |
| Pop verre | 38 440 | 38 429 | -0,03 % |
| Kg/hab/an | 34,402 | 35,529 | 3,28 % |

Evolution collecte sélective en apport volontaire



Le ratio de collecte sélective est de 44.22 kg/hab/an, pour une population de 16 688 habitants (population double compte) et un ratio de 43.56 kg/hab/an, si on prend la population simple compte de 16 941 habitants collectée en apport volontaire. Pour cette collecte le passage de plusieurs communes au porte à porte n'explique pas à elle seule la baisse des tonnages.

Le ratio de collecte du verre est de 34.646 kg/hab/an, pour une population de 39 408 habitants (population double compte) et un ratio de 35.53 kg/hab/an, si on prend la population simple compte de 38 429 habitants collectée en apport volontaire. Les performances de collecte du verre en apport volontaire sont meilleures que celles du verre au porte à porte.

Faits marquants en 2019 :

Plusieurs communes précédemment collectées en apport volontaire sont passées en collecte au porte à porte le 1^{er} janvier 2019.

La collecte du verre reste en apport volontaire sur ces communes.

➤ Tonnages de produits valorisés en 2019

Une fois la collecte sélective réalisée (tonnes collectées), les produits sont acheminés vers le centre de tri de Sévignacq afin d'y être triés puis valorisés. La valorisation consiste à revendre des produits triés afin qu'ils soient utilisés comme matière première.

Tous les produits collectés ne sont pas valorisables, certains produits sont refusés et sont désignés sous le terme « refus ». Les tonnages de produits valorisables sont appelés « tonnes reprises ». Ces tonnages de matière reprises sont ensuite acheminés vers de usines de transformation de matières premières afin de créer par exemple du papier recyclé, des tuyaux de plastiques, des vêtements en polyester...

En 2019 le taux de refus est de 23,47 %

Pour rappel le taux de refus était de :

- 25,41 % en 2018
- 20,54 % en 2017
- 15,39 % en 2016
- 21,58 % en 2015
- 27,31% en 2014
- 24,59% en 2013
- 23,62% en 2012
- 15,90% en 2011

On constate une légère baisse du taux de refus, Cette variation du taux de refus peut s'expliquer par une communication plus importante auprès des usagers,

2019

| | expédit. T1 | expédit. T2 | expédit. T3 | expédit. T4 | TOTAL |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Acier | 80,38 | 30,93 | 50,25 | 36,93 | 198,49 |
| aluminium | 0 | 29,12 | 0 | 8,69 | 37,81 |
| briques ELA 5.03 | 14,703 | 18,103 | 14,575 | 3,137 | 50,518 |
| bouteilles PET foncé | | | | | 0 |
| bouteilles PET clair | | | | | 0 |
| flacons en PEHD | | | | | 0 |
| MIX PET clair | 46,81 | 31,127 | 33,73 | 12,92 | 124,587 |
| MIX PET foncé | 15,36 | 10,87 | 11,74 | 3,074 | 41,044 |
| MIX PEHD PP-PS | 37,18 | 29,75 | 26,84 | 17,54 | 111,31 |
| | | | | | 0 |
| | | | | | 0 |
| Films plastiques | 12,69 | 5,95 | 8,29 | 12,75 | 39,68 |
| verre en mélange | 504,22 | 563,28 | 588,6 | 442,78 | 2098,88 |
| cartons 1,05 | 120,880 | 120,886 | 101,699 | 109,938 | 453,403 |
| | 832,223 | 840,016 | 835,724 | 647,759 | 3155,722 |
| Tonnages hors verre | 328,003 | 276,736 | 247,124 | 204,979 | 1056,842 |
| JMR 1.11 | 353,61 | 297,62 | 294,731 | 281,59 | 1227,551 |
| gros de magasins 1.02 | 182,203 | 166,68 | 185,422 | 189,77 | 723,975 |
| EMR (déch) PCNC | 101,312 | 120,886 | 101,966 | 109,938 | 434,102 |
| Refus en tonnes | 178,700 | 167,524 | 186,868 | 167,32 | 700,412 |
| refus en % | 20,77% | 22,58% | 25,64% | 25,59% | 23,47% |

➤ Tonnages de déchets verts :

Depuis 2016, le SIECTOM effectue la collecte de déchets végétaux en porte à porte sur les communes de Morlaàs et Montardon.

Les déchets végétaux sont présentés en bacs 240 litres marrons.

Cette collecte s'effectue à l'aide de camions BOM ou bennes pour les rues les plus étroites. Ce sont les mêmes camions qu'utilisés pour les collectes d'ordures ménagères ou sélectives).

Cette collecte a lieu une fois par semaine.

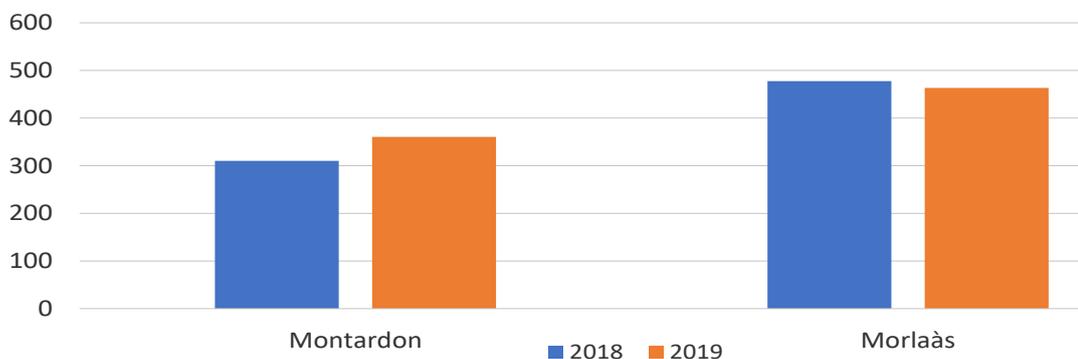
Les déchets végétaux sont acheminés vers la plateforme de déchets verts de Morlaàs ou à la plateforme de déchets verts de Serres-Castet.

Répartition des tonnages des heures et des kilomètres pour la collecte des végétaux

| | Tonnages | Heures | Kms |
|-----------|----------|---------|-------|
| MONTARDON | 360,33 | 597,67 | 7111 |
| MORLAAS | 463,07 | 811,74 | 4977 |
| Total | 823,4 | 1409,41 | 12088 |

| | 2018 | 2019 | évolution |
|-----------|-------|--------|-----------|
| Montardon | 310,4 | 360,33 | 16,09 % |
| Morlaàs | 477,9 | 463,07 | -3,10 % |
| TOTAL | 788,3 | 823,4 | 4,45 % |

Evolution collecte végétaux en porte à porte



En résumé en 2019, 823,4 tonnes de déchets végétaux ont été collectés sur les communes de Morlaàs et Montardon contre 788,3 tonnes en 2018. Soit une évolution de 4,45%.

Bilan 2019

Les taux de refus de collecte sélective ont légèrement baissé en 2019.

3. Collecte des produits de déchèteries :

3.1 Gestion des déchèteries par le SIECTOM en régie

Les déchèteries sont gérées en régie par le SIECTOM. Le personnel de gardiennage et de transport des bennes est donc directement dirigé par la collectivité.

3.2 Organisation :

Les usagers ne peuvent utiliser que les installations situées sur le territoire de leur Communauté de communes. En effet le financement est différencié par EPCI (voir le paragraphe financement du service – Chapitre 5 – 3.2).

Les usagers doivent respecter des quantités limitées de produits par semaine, définies dans le règlement intérieur en fonction de chaque produit. Les professionnels sont acceptés en tant que particuliers. Ils peuvent utiliser les déchèteries en respectant les quantités limitées.

Bilan et perspectives :

- Modernisation des déchèteries, pour les adapter à un tri plus poussé (meubles, incinérables...) et les sécuriser (murs anti-chutes, sens de circulation)

Les travaux sur la plupart des déchèteries des Luys en Béarn sont réalisés, il restera à réaliser ceux sur le secteur Nord Est Béarn

➤ Les installations et leurs horaires d'ouverture :

◆ Communauté de communes du NORD EST BEARN :

La population desservie est de 34 837 habitants répartis sur 73 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes de Arrien, Corbères-Abère, Espoey, Lussagnet, Momy Morlaàs et Pontacq.

◆ Communauté de communes des LUYS EN BEARN :

La population desservie est de 29 067 habitants répartis sur 66 communes
Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes des Arzacq, Bouillon, Diusse, Garlin, Navailles-Angos, Serres-Castet, Sévignacq et Thèze.

Heures d'ouvertures des déchèteries en 2019

Il s'agit ici des horaires de l'année de référence pour le rapport annuel, ces horaires ont pu évoluer depuis la parution de ce rapport.

DECHETTERIES SIECTOM

| | | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|--|---|--|--|--|--|--|---|
| Communa- nauté des com- munes du Nord Est Béarn | Arrien | | | | | | 9h-13h |
| | Corbères- Lembeye | 14h-18h | | 14h-18h | | | 14h-18h |
| | Espoey | 10h - 12 h 14h - 18 h | | 10h - 12 h 14h - 18 h | 14h-18h | 14h-18h | 10h - 12 h et 14h - 18 h |
| | Hiver du 01/11 au 30/04 | Été 10h - 12 h 14h- 19h | | Été 10h - 12 h 14h- 19h | Été 14h- 19h | Été 14h- 19h | Été 10h - 12 h et 14h- 19h |
| | Lussagnet | | | 15h-18h | | | 15h-18h |
| | Momy | | | | | | 10h30-12h30 |
| | Morlaàs | 10h-12h et 14h-18h |
| | Pontacq Hiver du 01/11 au 30/04 | | 14h-18h Été 14h- 19h | 14h-18h Été 14h- 19h | | 14h-18h Été 14h- 19h | 10h à 12 h et 14h à 18 h Été 10h - 12 h et 14h- 19h |
| Communa- nauté des com- munes des Luys en Béarn | Arzacq Hiver du 01/10 au 31/03 | Hiver 15h 18h Été 15h-19h | | 14h-16h | | | 10h-12h et 14h-18h |
| | Bouillon | | | 15h-18h | | | 9h-12h et 15h-18h |
| | Diusse | | | | | | 14h-17h |
| | Garlin | 14h30-16h30 | | 14h-16h | | | 10h-12h et 14h-18h |
| | Navailles- Angos | | | 15h-18h | | | Hiver 10h-12h et 15h-18h Été 10h-12h et 14h-19h |
| | Serres- Castet Hiver du 01/11 au 14/03 | Hiver 14h-18h Été 14h-19h | Hiver 14h-18h Été 14h-19h | Hiver 13h-18h Été 13h-19h | Hiver 14h-18h Été 14h-19h | Hiver 14h-18h Été 14h-19h | Hiver 9h-12h et 13h-18h Été 9h-12h et 13h-19h |
| | Sévignacq | | | 14h-18h | | | 14h-18h |
| | Thèze Hiver du 01/10 au 31/03 | | | Hiver 14h-17h Été 14h-18h | | | Hiver 10h-12h et 14h-18h Été 10h-12h et 14h-19h |

➤ Les filières de traitement des produits de déchèteries en 2019 :

| DECHETS | DESTINATION | TYPE DE TRAITEMENT, VALORISATION |
|--------------------------------|--|--|
| CARTONS | Sté PAPREC | Recyclage |
| VEGETAUX | Plateforme de compostage SMTD ou filière de compostage à la ferme. | Compostage |
| FERRAILLES | Sté ARRASCLES | Tri et recyclage dans les sociétés sidérurgiques |
| GRAVATS/TERRES | Sites à gravats ou société RAM Environnement | Enfouissement ou réutilisation |
| BOIS | EGGER ROLL | Valorisation matière |
| BATTERIES | SIAP (filiale de VEOLIA) | Valorisation matière des métaux et neutralisation des acides |
| PRODUITS DE COLLECTE SELECTIVE | Centre de tri de Sévignacq | Recyclage |
| HUILES VEGETALES | SIAP | Valorisation |
| HUILES MINERALES | SEVIA | Valorisation |
| DECHETS MENAGERS SPECIAUX | SIAP (le traitement est identique que le déchet soit ou non pris en charge par ECODDS) | Traitement par incinération |
| PILES | Sté COREPILES | Recyclage |
| DEEE (déchets électroniques) | ECOLOGIC | Recyclage |
| INCINERABLE | Sté PAPREC | Incinération |
| ENCOMBRANTS | Sté PAPREC | Enfouissement |
| MEUBLES | ECO-MOBILIER | Valorisation |
| AMPOULES NEONS | RECYLUM | Recyclage - valorisation |

- Suivi qualité avant la collecte : suite aux mauvaises caractérisations et surtout à cause des grosses chaleurs, on a réalisé un suivi qualité avant la collecte (on regarde si le tri est correctement fait ; sinon, on met les refus de tri dans un sac poubelle et on l'accroche au portail avec un rapport de collecte) : en 2019, on a effectué 10 contrôles avec une moyenne de 23% de bacs où il y avait des erreurs de tri.
LES PLUS FREQUENTS REFUS DE TRI SONT : mouchoirs, essuie-tout en papier, objets en plastique, restes de repas, vêtements.
- Contrôle qualité dès qu'un foyer nous demande un second bac de tri : 14 foyers.
- Communication lors de la remise de bac de tri : soit 750 foyers.
- Remise des consignes de tri aux mairies (bulletin communal ou porte à porte des élus) : soit 13490 foyers sensibilisés.
- Remise des consignes de tri à chaque habitant qui récupère un composteur : 501 foyers
- Visites du centre de tri tout public organisées par le SIECTOM et par VALOR BEARN, lors de la semaine de réduction des déchets : 250 personnes.



- Animations pour tout public : une sensibilisation au tri et au recyclage des emballages sous forme d'exposition, stand ou remise de consignes de tri, amélioration du tri dans certaines structures :
 - o Centre de loisirs : 115 enfants et adultes
 - o Centre gérontologique de Pontacq : 10 personnes
 - o Crèche de Garlin : 6 personnes : amélioration du tri et création d'affiches selon pièce
 - o Groupe d'anglophones de Portet : 20 personnes
 - o Laboratoire A bioC d'Arzacq : mise en place du tri et création d'affiches spécifiques
 - o Club des aînés de St armou : 25 personnes
 - o Espaces jeunes : 40 adolescents
 - o Comités des fêtes : 20 personnes
 - o Stand lors de la semaine du développement durable à Morlàas : 30 personnes
 - o Camping de Morlàas : création d'un livret

- Nettoyage nature à limendous , : exposition+ ramassage : 40 personnes
 - Secours catholique de Soumoulou : 10 personnes
 - Interview de France Bleu béarn sur le tri des déchets en collège
 - Clubs de foot de serres Castet et Sauvagnon: mise en place du tri
- Création d'un livret sur la gestion des déchets pour le camping de Morlàas
 - Création de calendriers de collecte pour chaque commune collectée en porte à porte
 - Mise en place du tri dans les associations via les référents développement durable volontaires :

A la demande du SIECTOM, chaque commune devait désigner une personne volontaire, bénévole et motivée par le tri des déchets.

Sur 139 communes, 112 référents ont été trouvés.

Il y a eu 7 rencontres pour présenter le projet et les actions qu'ils pouvaient mener sur leur commune, sachant que c'est un lien entre les associations locales et le SIECTOM :

- Mise en place du tri dans la salle des fêtes : 15 communes
- Mise en place du tri au stade de rugby de Ger
- Mise en place du tri aux arènes d'Arzacq
- Mise en place du tri dans un quartier de Morlanne
- Mise en place du tri dans le centre social de Serres Castet

2 Actions de communication auprès des scolaires :

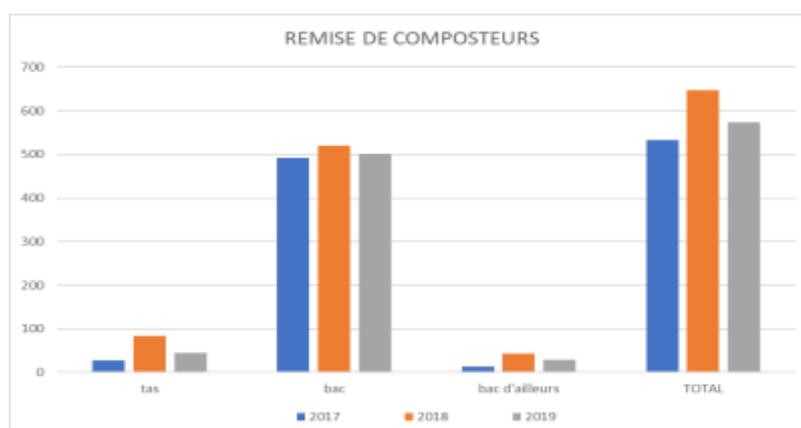
- Animations sur le tri et le recyclage des emballages ménagers :

- Ecoles : 827 enfants & adultes
- Collèges : 368 élèves & adultes
- Lycées : 165 élèves & adultes

- Visites du centre de tri des scolaires : 588 enfants et adultes
- Visites de l'UIOM : 45 adolescents et adultes

II. Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle

1 Promouvoir le compostage individuel



Nous remettons en moyenne 500 composteurs par an.

Grâce à l'enquête compostage, les foyers qui pratiquent le compostage en bac acheté ailleurs ou en tas se font connaître.

2 Faire le suivi, ou promouvoir le compostage ou litière de lombricompostage en établissement



Chaque année, un suivi est réalisé pour vérifier que le compostage en établissement se fasse correctement.

A la demande, des animations scolaires peuvent être réalisées. En 2019, 240 élèves et adultes ont été sensibilisés au compostage.

A chaque nouvelle demande, une rencontre suivie d'une sensibilisation est effectuée. Pour chaque mise en place de composteur, un référent est ainsi

formé.

Cette année, j'ai mis en place à la demande des résidents ou locataires le compostage en place dans 3 résidences :

- résidence intergénérationnelle Le coustalet à Serres Morlàas : 10 foyers sur 17 volontaires

- résidence du Luy et du gees à Sauvagnon : 8/20

- résidence Le clos des Barrades à Serres Castet : 12/20

Ce projet a pu être mis en place grâce à la collaboration des mairies et des bailleurs concernés.

Résidence à Sauvagnon



Des outils de communication spécifiques à ce projet ont été créés :

De plus, à la demande de la mairie et du restaurant le Manéchal de Cosledaa , le compostage a été mis en place . Le cuisinier de ce restaurant s'occupe aussi de la cantine de l'école attenante.

Il y a aussi prévu un projet pédagogique avec création d'un potager.

Voici les structures dans lesquelles, le compostage a été mis en place en 2019.

| communes | structure | nombre de composteurs | volume | date de mise en place | nombre de repas par jour | type de déchets |
|----------------|--|-----------------------|--------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|
| bernadets | école | 2 | 340L 800L | 2019 | 70 | R+potager + feuilles |
| cosledaa | restaurant Lou Manéchal | 2 | 800L | 2019 | 20 (école) 50 (resto) | DP+R+DV |
| gabaston | école | 2 | 800L | 2019 | 70 | DV+R+DP |
| lascaveries | école parachute | 2 | 800L | 2019 | 40 | DP+DV |
| nousty | école maternelle | 1 | 320L | 2019 | 5 | café+DV |
| Poursuigues | calendreta | 1 | 320L | 2019 | 25 | R+ DV |
| St Laurent | école | 2 | 340L 800L | 2019 | 60 | R+DP |
| sauvagnon | résidence du luy & du gees | 2 | 800L | 2019 | 15 | DP+R |
| sedzere | école | 1 | 340L | 2019 | 80 | R+ DV |
| serres castet | résidence le clos des Barrades | 2 | 800L | 2019 | | DP+R+DV |
| serres morlaàs | résidence intergénérationnelle | 1 | 800L | 2019 | 20 | DP+DV+R |
| sévignaçq | crèche | 2 | 340L | 2019 | 15 | DP+R+DV |
| soumoulou | CERFRANCE et locataires & ateliers cuisine secours catholique | 1 | 340L | 2019 | 8 | DP+R |
| soumoulou | jardins solidaires | 1 | 800L | 2019 | 15 | DV |

| LEGENDE | |
|---------|-----------------------------------|
| | déchets |
| DP | de préparation |
| DV | déchets verts |
| R | restes de fruits et de légumes |

A ce jour, 72 établissements font du compostage partagé et 2 structures font du lombricompostage en litière (le lycée agricole de Montardon et le centre gérontologique de Pontacq).

3. Formation de certains référents développement durable

A la demande du SIECTOM, chaque commune devait désigner une personne volontaire, bénévole et motivée par le tri des déchets.

Certains d'entre eux vont un peu plus loin dans cette démarche puisqu'ils pratiquent le compostage, voire le paillage et ont donc souhaité devenir guide composteur.

4. Sensibilisation au gaspillage alimentaire auprès des scolaires

A la demande d'enseignants (écoles primaires, collèges et lycées), un projet a été créé sur le gaspillage alimentaire.

Des animations sont réalisées en classe, ainsi qu'à la cantine

Perspectives 2020:

- continuer la sensibilisation sur le tri et le recyclage des emballages en milieu scolaire et du tout public surtout les structures de vacances (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels et campings...)
- promouvoir et mettre en place d'autres sites pour le compostage
- promouvoir le compostage partagé en résidence
- mettre en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Chapitre 5 : coût du service public d'élimination des déchets

➤ Introduction :

Les tarifs collectes n'ont pas augmenté en 2019 (hormis la contribution de la zone A pour prendre en compte une dégradation importante des bacs déchets verts. Les contributions déchèteries sont elles calculées par communautés de communes et sont donc variables d'une intercommunalité à l'autre. Chaque Communauté de Communes s'acquitte donc des frais de gardiennage (tarif horaire) des frais d'évacuations et de traitement des déchets de déchèteries (à la tonne) et des investissements.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les communautés de communes perçoivent directement la TEOM. Le SIECTOM leur adresse la contribution nécessaire pour équilibrer le budget. Elles déterminent le taux d'imposition et le transmettent aux services fiscaux.

Le calcul de la TEOM se fait par application d'un taux distinct par zones : 3 zones qualifiées d'urbaines dont la densité de population permet le porte à porte et des zones rurales plutôt desservies en apport volontaire.

1. coût du service collecte sélective et collecte OM :

➤ Prestation collecte :

Montant des dépenses collectes ordures ménagères et sélectives pour le SIECTOM en 2019 et comparaison avec 2018

Dépenses comprenant :

- ♦ collecte ordures ménagères (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- ♦ collecte sélective (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- ♦ entretien des bacs (il s'agit des bacs 4 roues d'apport volontaire ou de regroupement (conteneur qui dessert plusieurs habitations en porte-à-porte quand la collecte d'un bac individuel dans chaque foyer n'est pas réalisable)



| Période | Prestation | Montant 2018 | Montant 2019 | évolution |
|-----------------------------|----------------------------|------------------|------------------|---------------|
| | Collecte OM et sélective | 1 996 204 | 2 050 609 | 2,73 % |
| | entretien bacs et colonnes | 61 871 | 54 343 | -12,17 % |
| TOTAL DE L'ANNEE TTC | | 2 058 075 | 2 104 952 | 2,28 % |

Perspective 2020 : augmenter le nombre de communes en collecte ordures ménagères tous les 15 jours pour optimiser le service.

➤ Prestation traitement :

Montant des prestations payées au SMTD en 2019 et comparaison avec 2018 :

Le syndicat de traitement fait participer les différentes collectivités qui le composent en fonction de la population de chacune (pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport annuel du SMTD). Les dépenses sont réparties en plusieurs postes :

♦ **administration générale** : ensemble des charges liées aux services administratifs du SMTD,

♦ **Transports** : le SMTD met en place un système de mutualisation des frais de transports des déchets vers les différents sites de traitement (usine d'incinération des OM de Lescar (UIOM), centre de tri des déchets de Sévignacq), pour ne pas pénaliser les collectivités les plus éloignées de ces sites. La contribution est payée chaque année et le cas échéant le SMTD reverse une somme à la collectivité l'année suivante si cette dernière a trop versé (versement transport). Le versement transport ici indiqué pour l'année 2019 sera versé sur le budget 2020

♦ **UIOM** : frais d'incinération des ordures ménagères,

♦ **Centre de tri** : frais de tri de collecte sélective.

| Prestation traitement | Montant 2018 | Montant 2019 | Evolution |
|-------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| Administration générale | 116 940,45 | 116 940,45 | 0,00 % |
| Transports | 313 924,21 | 313 494,51 | -0,14 % |
| UIOM | 1 623 372,94 | 1 611 361,11 | -0,74 % |
| Centre de tri | 662 311,76 | 663 854,54 | 0,23 % |
| TOTAL | 2 716 549,36 | 2 705 650,61 | -0,40 % |
| Reversement transport | 176 580,79 | 179 286,13 | 1,53 % |
| TOTAL | 2 893 130,15 | 2 884 936,74 | -0,28 % |

➤ Coût global des prestations de service collecte et traitement en 2019 ramené à l'habitant (collecte et traitement au sens strict : prestations collecte OM et sélectives et traitement du SMTD, hors déchèteries et hors gestion administrative et communication du SIECTOM) :

| | |
|--|-----------------------|
| Collecte | 1 996 204,00 |
| traitement SMTD* | 2 807 665,40 € |
| Total | 4 803 869,40 € |
| Nombre d'habitants du SIECTOM | 63 418 |
| Coût à l'habitant hors soutiens & valoris. | 75,75 € |
| soutiens et valorisation | 1 071 990,00 € |
| Coût à l'habitant avec soutiens & valoris. | 58,85 € |

* prestations du précédent tableau (2 705 650.61 €) + refus de tri (102 014.81 €).

➤ Contribution demandée à l'utilisateur :

Le SIECTOM définit une contribution à l'habitant qui englobe l'ensemble des charges sauf les déchèteries dont les dépenses sont calculées en fonction des heures d'ouverture et des tonnages collectés.

Le calcul fait par les services fiscaux tiendra compte du zonage établi par la collectivité mais également de la valeur locative des biens du contribuable. La TEOM ne reflète donc pas exactement la contribution demandée par le SIECTOM pour chaque habitant.

Les tarifs adoptés par le Comité syndical pour l'année 2019 sont ceux indiqués page suivante (hors déchèteries) :

| Secteur | Zone | Service | % TEOM | Tarif 2019 |
|---------------------|--------|--|--------|------------|
| Secteur urbain | Zone A | ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac verre au porte à porte collecte des déchets verts | 96.01% | 70.04 |
| | Zone B | Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre au porte à porte | 88.62% | 63.98 |
| | Zone C | Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire | 82.50% | 59.56 |
| Secteur semi rural | Zone D | Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire | 89.10% | 64.33 |
| | Zone E | Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif et verre en apport volontaire | 74.93% | 54.1 |
| Secteur rural | Zone F | Ordures ménagères une fois par semaine au porte-à-porte Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire | 100% | 72.2 |
| | Zone G | Ordures ménagères Tous les 15 jours au porte à porte en bac Sélectif tous les 15 jours au porte à porte en bac Verre en apport volontaire | 80.74% | 58.29 |
| | Zone H | Ordures ménagères en apport volontaire. Sélectif et verre en apport volontaire Nettoyage des points d'apport volontaire | 63.12% | 45.57 |
| Secteur Ousse Gabas | Zone I | Porte à porte OM et sélectif verre en apport volontaire | 94% | 67.86 |

* Sélectif en mélange : tous les produits recyclables sauf le verre qui est séparé.

➤ Recettes de financement des collectes :

Les principales recettes permettant de financer les collectes en 2019 sont les suivantes :

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| contribution collectes et redevance | 4 061 006 |
| soutiens citeo | 869 542 |
| Valorisation | 209 914 |
| excédent 2018 | 426 629 |

2. Coût du service déchèteries :

2.1 Observations générales :

Le coût du service déchèteries est calculé par communauté de communes.

En fonctionnement, les charges sont les suivantes :

- ♦ frais généraux du SIECTOM (charges administratives, assurances liées aux déchèteries) dont les modalités de calcul sont adoptées par le Comité syndical lors du vote du budget ;
- ♦ Gardiennage SIECTOM : charges supportées par l'entreprise pour assurer le gardiennage des déchèteries et l'entretien des sites.
- ♦ Evacuation des produits : le transport (assuré par le SIECTOM) et le traitement du déchet de la déchèterie payé à chaque repreneur (prestation à la tonne).

En investissement, annuités des travaux de déchèteries et des aménagements réalisés depuis la prise de compétence. Le remboursement de ces charges est demandé aux communautés de communes par le biais des contributions « déchèteries ».

2.2 Détail des contributions déchèteries par communautés de communes :

➤ Communauté de communes du Nord Est Béarn :

◆ Fonctionnement :

| Participation communauté de communes Nord Est Béarn 2019 | | | | | |
|--|-------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| charges ou recettes non affectées | | | | | TOTAL TTC |
| Frais généraux SIECTOM | 14076,22 | | | | 14 076,22 |
| Part. déchèterie de Montaner | 14211,5 | | | | 14 211,50 |
| Part SYMAT à Espoey/Pontacq | -32500 | | | | -32 500,00 |
| Part CCPNay a Pontacq | -4826 | | | | -4 826,00 |
| Part déchèterie de Sévignacq | 9834,8 | | | | 9 834,80 |
| reversement ecomobilier | -12000 | | | | -12 000,00 |
| Sous total charges et recettes non affectées | | | | | -11 203,48 |
| Dépenses affectées | Morlaas | Arrien | Espoey | Pontacq | |
| Gardiennage SIECTOM | 80 161,30 | 5 330,14 | 50 681,00 | 30 955,10 | 167 127,54 |
| Evacuation des déchets banals | 152 878,74 | 4 427,46 | 73 205,42 | 42 839,85 | 273 351,47 |
| Evacuation des déchets toxique | 2 531,53 | | 1 370,84 | 1 076,25 | 4 978,62 |
| valorisation | 23 045,35 | 117,72 | 9 921,32 | 5 086,90 | -38 171,29 |
| redevances | 24 394,50 | | 1 664,90 | | -26 059,40 |
| traitement végétaux | 60 666,60 | | 69 137,64 | | 129 804,24 |
| concassage gravats | 13 296,00 | | 18 336,00 | | 31 632,00 |
| Tassage végétaux et gravats | 9 835,00 | | 1 800,00 | | 11 635,00 |
| loyer | 3 053,42 | | | | 3 053,42 |
| Sous total | 299 377,24 | 9 639,88 | 204 609,58 | 69 784,30 | 557 351,60 |
| Dépenses affectées | Corbères | Lussagnet | | Momy | |
| Gardiennage SIECTOM | 16 049,72 | 9 424,88 | | 2 879,10 | 28 353,70 |
| Evacuation des déchets banals | 41 704,07 | 16 635,37 | | 3 689,46 | 62 028,90 |
| Evacuation des déchets toxique | 412,76 | | | | 412,76 |
| valorisation et redevances | 4 785,00 | 344,16 | | | -5 129,16 |
| traitement végétaux | 4 744,74 | | | | 4 744,74 |
| Tassage végétaux et gravats | 318,75 | | | | 318,75 |
| loyer | | | | 382,00 | 382,00 |
| Sous total | 58 445,04 | 25 716,09 | 0,00 | 6 950,56 | 91 111,69 |
| TOTAL GENERAL TTC | | | | | 637 259,81 |
| Nombre d'habitants CC Nord Est Béarn SIEC | | | | 34837 | |
| Rapport coût du service/nbre d'habitants: | | | | 18,29 | |

◆ Investissement :

| Participation Communauté de communes du Nord Est Béarn 2019 | |
|---|------------------|
| annuités d'emprunt | 32 607,44 |
| équipements | 5 273,04 |
| TOTAL TTC | 37 880,48 |
| Nombre d'habitants CC PM SIECTOM: | 34 837 |
| Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants: | 1,09 € |

➤ Communauté de communes Luys en Béarn :

◆ Fonctionnement :

| Participation communauté de communes Luys en Béarn 2019 | | | | | |
|---|-------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| charges ou recettes non affectées | | | | | TOTAL TTC |
| Frais généraux SIECTOM | 10809,55 | | | | 10 809,55 |
| Part déchèterie de Sévignacq | -9834,8 | | | | -9 834,80 |
| reversement ecomobilier | -12500 | | | | -12 500,00 |
| Abats de chasse Arzacq | 975,9 | | | | 975,90 |
| Sous total charges et recettes non affectées | | | | | -10 549,35 |
| Dépenses affectées | Serres-Castet | Navailles | Thèze | Sévignacq | |
| Gardiennage SIECTOM | 70 799,16 | 12 304,74 | 12 868,18 | 11 775,36 | 107 747,44 |
| Evacuation des déchets banals | 94 434,79 | 23 955,15 | 24 742,96 | 21 410,91 | 164 543,81 |
| Evacuation des déchets toxiques | 3 922,48 | | 471,97 | 1 376,28 | 5 770,73 |
| valorisation et redevances | 14 200,80 | 1 425,14 | 2 807,89 | 3 585,48 | -22 019,31 |
| traitement végétaux | 71 815,63 | | | 13 270,10 | 85 085,73 |
| traitement gravats | 1 545,00 | | | | 1 545,00 |
| Tassage végétaux et gravats | 8 601,00 | | | 2 631,00 | 11 232,00 |
| loyer | 2 519,00 | | | 2 544,52 | 5 063,52 |
| Sous total | 267 837,86 | 37 685,03 | 40 891,00 | 38 148,03 | 358 968,92 |
| Dépenses affectées | Arzacq | Bouillon | Garlin | Diusse | |
| Gardiennage SIECTOM | 15 078,62 | 12 304,74 | 13 873,32 | 6 106,24 | 47 362,92 |
| Evacuation des déchets banals | 36 626,64 | 29 825,83 | 37 396,58 | 3 581,77 | 107 430,82 |
| Evacuation des déchets toxiques | 1 313,73 | 611,44 | 632,36 | | 2 557,53 |
| valorisation et redevances | 4 745,17 | 3 785,27 | 4 009,45 | 452,72 | -12 992,61 |
| traitement végétaux | 14 485,27 | | | | 14 485,27 |
| Tassage végétaux et gravats | 1 555,20 | | | | 1 555,20 |
| loyer | | | | | 0,00 |
| Sous total | 73 804,63 | 46 527,28 | 55 911,71 | 10 140,73 | 160 399,13 |
| TOTAL GENERAL TTC | | | | | 508 818,70 |
| Nombre d'habitants CC Luys en Béarn | | | | 29067 | |
| Rapport coût du service/nbre d'habitants: | | | | 17,51 | |

◆ Investissement :

| Participation Communauté de communes Luys en Béarn 2019 | |
|---|------------------|
| annuités d'emprunt | 65 515,15 |
| équipements | 8 449,80 |
| maintenance | 5 016,00 |
| TOTAL TTC | 78 980,95 |
| Nombre d'habitants CC Luys en Béarn: | 29 067 |
| Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants: | 2,72 € |